



Gestion Intégrée des Ressources en Eau La Sous-UGP de la Somone

Assemblée de bassin du 25 novembre 2020

pour la préparation du Sous-Comité de Gestion et de Planification de l'Eau

Compte rendu

1. Contexte

L'eau est un bien précieux et limité, essentiel pour l'alimentation en eau potable des populations, le développement de l'activité économique et le maintien des écosystèmes. La gestion de cette ressource pour la satisfaction des besoins actuels et futurs nécessite donc une approche globale et concertée.

C'est le sens de la démarche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) que le Sénégal a engagé depuis le début des années 2000 à travers plusieurs outils dont le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE).

Cette politique de l'eau privilégie une approche au plus près des enjeux à travers le découpage du territoire en 5 Unités de Gestion et de Planification (UGP) et 28 sous-unités (Sous-UGP).

Au cœur du triangle Dakar-Thiès-Mbour, la Sous-UGP de la Somone a été choisie comme bassin pilote en raison de son caractère stratégique pour le pays et de ses ressources en eau convoitées qui génèrent divers conflits d'usages.

Les acteurs locaux étant les premiers concernés par cette question, la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPPE) du Ministère de L'Eau et de l'Assainissement prévoit de mettre en place une instance de gouvernance locale : le Sous-Comité de Planification et de Gestion de l'Eau (SCGPE).

L'objectif du SCGPE est de participer à la gestion durable et équitable de l'eau par une bonne concertation entre les acteurs du territoire de la Somone.

Ainsi, après un travail préparatoire de plus d'une année avec les services techniques déconcentrés et les usagers de la région, une assemblée de bassin rassemblant les différentes catégories d'acteurs de l'eau du territoire a été organisée le 25 novembre

2020 à Thiès sous la présidence du Gouverneur. Cet évènement est une première au Sénégal et a permis de décider des missions et des grandes orientations du SCGPE avec les acteurs de la Somone.

Les unités et sous-unités de gestion et de planification de la ressource en eau au Sénégal et la Sous-UGP de la Somone.



2. Ordre du jour de l'assemblée de bassin

L'assemblée de bassin s'est déroulée dans la salle de conférence de la gouvernance de Thiès. L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de l'assemblée par le Gouverneur
- Introduction par le Directeur de la DGPRES
- Présentation du cadre national de la politique de l'eau, des grands enjeux liés à la ressource sur le territoire de la Somone et de l'architecture du SCGPE par le Chef de la division Planification et Système d'information de la DGPRES
- Questions de l'assemblée
- Travaux de groupe sur les missions du SCGPE
- Restitution par les groupes de travail
- Partage de la feuille de route pour l'installation du SCGPE
- Clôture de l'assemblée.

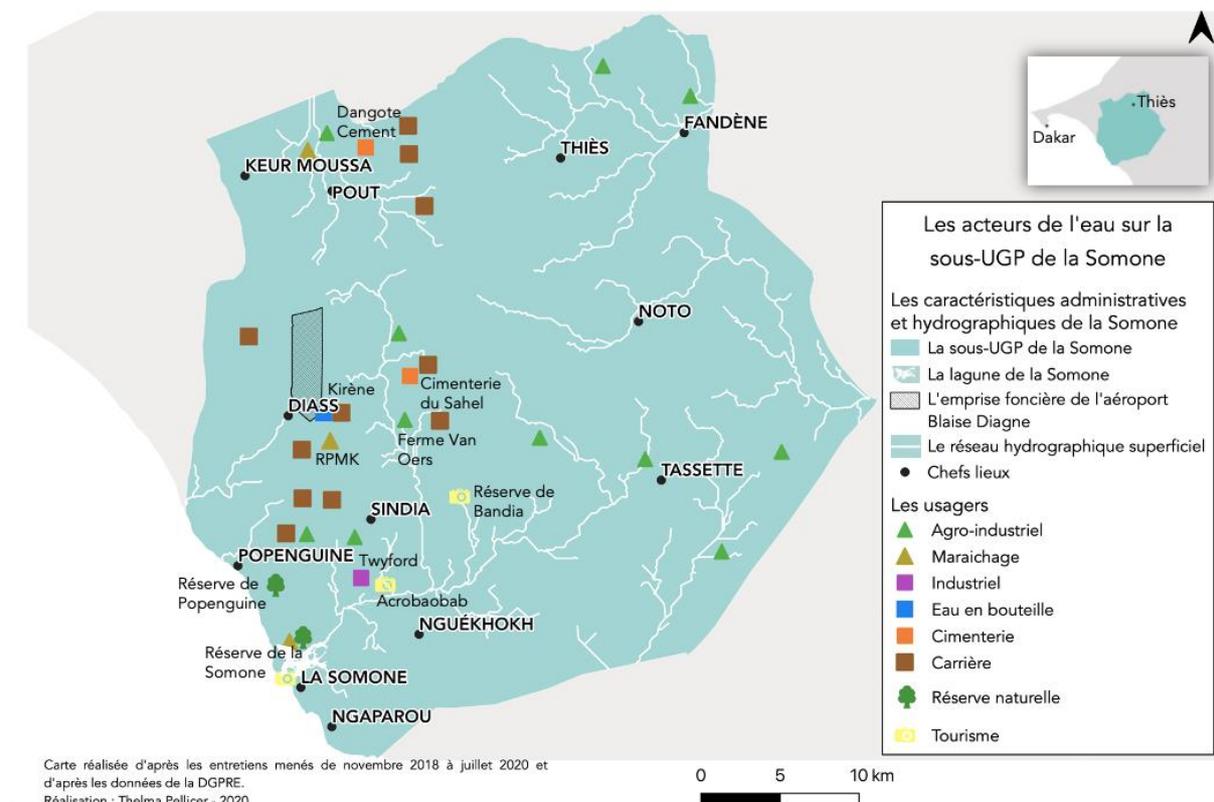
3. Participants

Les principaux acteurs du territoire ayant un lien fort avec la gestion de l'eau ont été invités à l'assemblée, en l'occurrence :

- Les collectivités territoriales, à savoir les 12 communes ainsi que les 2 conseils départementaux ;
- Les services techniques déconcentrés concernés ;
- Des acteurs économiques représentants de l'agriculture maraîchère et vivrière, de l'agro-industrie, du secteur touristique, des mines, des parcs naturels et animaliers, de l'élevage, de l'industrie de transformation, de la production et gestion de l'eau potable, etc. ;
- De partenaires techniques tels que les universités et ONG locales.

Bien que tous les acteurs invités n'aient pas répondu présents, l'objectif de représentativité visé par l'assemblée de bassin peut être considéré comme rempli les différentes catégories d'utilisateur ayant été représentées.

La Sous-UGP de la Somone et ses usagers.



L'assemblée de bassin s'est tenue sous la présidence du Gouverneur de Thiès (représenté par son Adjoint au Développement) et du Directeur de la DGPPE, M. Niokhor Ndour. Étaient présents :

1. M. Souleymane Bodiang, Chef de la Division Régionale de l'Hydraulique
2. M. Massene Gueye, Agent de la Division Régionale de l'Hydraulique
3. M. Cheikh Diagne, Conservateur de l'AMP de la Somone (DAMCP)
4. M. Amadou Ka, Adjoint au préfet de Mbour
5. M. Mamadou Dione, Vice-président du Conseil départemental de Mbour
6. M. Bassiao Ndiaye, Conseil départemental de Thiès
7. Mme Marianne Dione, Adjointe au maire de Diass
8. M. Amadou Touré, Adjoint au maire de Notto
9. M. Thierno Ndiaye, Adjoint au maire de la commune de Pout
10. M. Oumar Seck, 2^{ème} Adjoint au maire de Sindia
11. M. Saliou Mbodji, Président du comité de gestion de l'AMP de la Somone
12. M. Arona Sow, Cartographe de la SONES
13. M. Sidy Wagué, Sen'Eau
14. M. Ismaila Sout, Responsable suivi et évaluation du CNMDE
15. M. Ansirmana Sané, Chargé du suivi et évaluation de l'ONG ADT-GERT
16. M. Mamadou Baba Ndiaye, Chef de zone de l'ONG Green Sénégal
17. M. Jean-Baptiste Diop, ONG GRAIM
18. M. Saidou Ndao, Maître de conférences de l'Université de Thiès
19. M. Issa Sakho, Maître de conférences de l'Université Amadou Mahtar
20. M. Ngom Maurice Sarr, Assistant de recherche et d'animation au GRET
21. M. Mamadou Ndaye, Coordonnateur de l'AUMN
22. M. Astou Fall, Chef de service de la Maison des Eleveurs
23. M. Mouhamadou Bachir Lo, Directeur technique de Dangote Cement

Ainsi que les animateurs de la DGP RE :

1. M. Moctar Sall, Chef de la division Planification et Système d'information
2. Mme. Balde Ndeye Fatou, Ingénieure civil DGP RE/MEA
3. Mme Astou Wade, Juriste DGP RE/MEA
4. Mme Tacko Dianka, Ingénieure en ATEGU DGP RE/MEA
5. M. Mamadou Lamine Gassama, hydrologue DGP RE/MEA

Et l'équipe technique de l'Office International de l'Eau (OiEau) :

1. M. Alain Bernard, Responsable du service Afrique
2. M. Blaise Dhont, Chef de projet
3. Mme Marion Mestre, Représente locale
4. Mme Thelma Pellicer, Représente locale

4. Résumé des échanges

Le Gouverneur a ouvert l'assemblée en soulignant l'importance d'une gestion plus durable et équitable de la ressource en eau dans la région et en prenant l'exemple des populations de certaines localités qui se plaignent régulièrement du manque d'eau potable alors que des forages sur leur territoire alimentent la ville de Dakar.

Le Directeur de la DGP RE a ensuite présenté la politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Sénégal et dans le bassin pilote de la Somone en insistant sur l'importance du renforcement de la gouvernance territoriale par les acteurs à travers la création d'UGP et de Sous-UGP.

S'en est suivi une présentation du territoire de la Sous-UGP de la Somone, de ses enjeux et de l'état des lieux de la ressource en eau par M. Moctar Sall, Chef de la division Planification et Système d'information de la DGP RE (voir synthèse ci-dessous). Cette présentation a également permis de rappeler les principes de la GIRE comme démarche participative et inclusive, ainsi que de restituer les travaux du groupe ad hoc (composé des services techniques déconcentrés) sur l'architecture et les missions du SCGPE comme instance de gouvernance locale. Ce cadre doit permettre de faire fonctionner les outils de GIRE.

Synthèse des grands enjeux liées à la ressource en eau

La Sous-UGP de la Somone est au cœur d'une région clé pour l'économie du Sénégal, le triangle Dakar-Thiès-Mbour. La croissance démographique de la zone est soutenue et la partie littorale bénéficie d'une forte attractivité touristique. Le territoire est par ailleurs structuré par une forte activité économique, diversifiée et dispersée sur l'ensemble de la Sous-UGP. On y rencontre des activités traditionnelles d'élevage, d'agriculture vivrière et maraîchère (secteurs de Pout, Keur Moussa et Kirène), agro-industrielles avec la présence de grandes exploitations exportatrices de fruits et légumes (Van Oers, etc.), et industrielles avec notamment deux grandes cimenteries (Sahel et Damgot) mais également par la production d'eau de consommation (Kirène et Mana).

Les ressources en eau de surface dans la Sous-UGP sont limitées (cours d'eau intermittents) mais la potentialité des nappes souterraines (superficielles, intermédiaires et profondes) est importante. Ainsi, la quasi-totalité des ressources utilisées pour la satisfaction des besoins en eau dans la Sous-UGP est prélevée dans les eaux souterraines, pour un total évalué à 47 millions de m³ (2017). Or la recharge est limitée et on estime que les prélèvements représentent actuellement le double de la capacité de renouvellement des nappes. En 50 ans, le toit des nappes a baissé de 20 à 50 m dans certaines zones. Cette situation conduit les acteurs, qu'ils soient publics (alimentation en eau potable) ou privés (acteurs industriels ou agricoles), à réaliser des forages de plus en plus profonds.

Ainsi, des conflits d'usages apparaissent qui peuvent être catégorisés selon trois zones :

- Le secteur Nord et Est (Pout, Thiès, Noto, Tassette) où la pression sur les ressources est essentiellement caractérisée par l'alimentation en eau potable des collectivités locales (concurrence entre elles) et aggravée par les

prélèvements très importants effectués au bénéfice de l'agglomération de Dakar (Pout) et du projet Noto-Ndiosmone-Palmarin.

- Le secteur Centre (Diass, Kirène) où les enjeux sont plus axés sur les concurrences de prélèvements entre acteurs économiques (industrie et agro-industrie) et vis-à-vis des besoins des collectivités locales.
- Le secteur aval (Sindia, Somone) où l'on retrouve majoritairement des enjeux de gestion des eaux superficielles entre usagers économiques, éleveurs et besoins environnementaux (réserve de la Somone), et de ressource en eau potable des populations côtières (salinisation des nappes).

Échanges avec l'assemblée

Un tour de table permet aux acteurs présents de réagir à la suite de la présentation de la DGP RE.

Le Capitaine de l'Aire Marine Protégée de la Somone a rappelé que l'eau est une source de vie essentielle à la survie des communautés locales et que les eaux de surface et souterraines sont liées (la dégradation des premières entraînant la contamination des nappes superficielles). Les préoccupations liées aux eaux de surface (quantité et qualité) sont donc importantes, en particulier pour la lagune et la mangrove de la Somone. Un meilleur encadrement de l'assainissement et des activités agricoles polluantes est essentiel.

Les adjoint.e.s aux maires présent.e.s se sont accordés pour considérer que les transferts d'eau hors de la Sous-UGP (vers Dakar et le projet Noto-Ndiosmone-Palmarin) sont un problème majeur qui doit faire l'objet d'une meilleure gestion et réglementation. Les besoins en eau sont importants et se font sentir sur la Sous-UGP. Globalement un sentiment d'injustice et d'iniquité a été exprimé face à ce déséquilibre dans la répartition de la ressource.

Les représentants des ONG et universités présents ont exprimés leur préoccupation quant aux processus d'accompagnement des populations locales pour l'appropriation et la mise en place du SCGPE et du Plan de Gestion des Eaux qui y est associé.

Le Directeur de la DGP RE a rappelé à cette occasion que si la question des prélèvements sur les ressources en eau souterraines est une problématique majeure dans la zone, la question de la qualité est bien prise en compte (une cartographie nationale de la qualité des eaux est en cours). Sur les projets de transfert d'eau qui ont tendance à s'intensifier, il a rappelé que l'eau est un bien commun qui doit être partagé. Cependant, ce partage doit être équitable et ne pas se faire au détriment des populations locales dont le système d'alimentation en eau potable doit être renforcé.

M. Moctar Sall a finalement conclu que les différentes interventions entendues soulignent l'importance du cadre de gouvernance proposé pour permettre de réfléchir ensemble à des solutions adaptées.

5. Restitution des travaux de groupe

L'assemblée a été divisée en deux groupes selon une logique géographique (partie nord et partie sud de la Sous-UGP). Il leur a été demandé de travailler sur deux questions :

- Quelles sont pour vous les missions prioritaires du SCGPE ?
- Quelles sont les conditions de succès du SCGPE ?

Groupe 1 (nord)

Missions prioritaires du SCGPE :

- Améliorer la connaissance et la préservation de la ressource
 - Contrôle continu et suivi de l'état des ressources en eau, en particulier des nappes (suivi piézométrique, etc.)
 - Établissement d'un état de référence et un bilan besoin-ressource
 - Contrôle des ouvrages existants et proposition de mesures de préservation de la ressource
- Recenser les usages et les usagers
 - Lutte contre les occupations anarchiques
 - Elaboration de plans de drainage et de transferts d'eau
- Rechercher des financements
 - Conception de plans de financement
 - Mobilisation de sources de financement additionnelles
 - Sollicitation de la RSE des entreprises pour participer à ces financements

Conditions de succès du SCGPE :

- Tenir régulièrement des rencontres entre et avec les acteurs pour dynamiser le SCGPE
- Établir rapidement un plan d'action concret
- Disposer de ressources financières et techniques
- Renforcer les capacités et les connaissances des acteurs
- Assurer l'adéquation entre les missions du SCGPE et les préoccupations locales
- Bénéficier d'une participation des industries
- Collaborer avec les universités sur le renforcement des capacités
- Se servir ou créer des innovations technologiques pour la connaissance et le suivi des ressources

Groupe 2 (sud)

Missions prioritaires du SCGPE :

- Une concertation régulière entre les différents acteurs
- Une prise en compte des demandes par secteurs d'activités
- Une analyse des besoins et des usages
- Des mesures d'accompagnement et de préservation

Conditions de succès du SCGPE :

- Opérationnaliser la GIRE
- Elaborer un plan de communication pour une bonne participation des acteurs
- Renforcer les capacités des acteurs
- Disposer d'un cadre réglementaire pour la gestion de la ressource
- Structurer des mesures d'accompagnement durable pour une appropriation par les acteurs et les populations locales (autonomisation)
- Réaliser un diagnostic causal et proposer des mesures de restauration des écosystèmes

Enfin les participants se sont accordés à dire que la réussite du SCGPE dépend de l'efficacité et du dynamisme de son secrétariat technique.

6. Perspectives pour le SCGPE

A l'issue de l'assemblée, le Gouverneur a indiqué qu'il prendrait un arrêté de création du SCGPE.

Une fois le SCGPE installé, il s'agira en priorité de faire vivre et reconnaître la nouvelle instance tant au niveau local que national. Cela reposera notamment sur les principes suivants :

- Des membres impliqués et reconnus
- De premiers résultats concrets et visibles
- Des moyens d'accompagnement dédiés (humains et financiers)

A ce stade, plusieurs axes de travail peuvent être imaginés :

- Créer une culture commune de gestion de la ressource sur la base de la notion : « une ressource commune, un avenir partagé »
- Poser les bases d'un constat partagé pour définir une planification et des actions reconnues par tous
- Rendre visible l'avancement des travaux du SCGPE
- Mettre en place des actions sans regret et les valoriser
- Assurer le lien entre politiques locales et politique nationale

7. Orientations stratégiques

Lors des différents échanges de l'assemblée, l'Office International de l'Eau (OiEau) est intervenu à plusieurs reprises en temps qu'assistance technique sur les solutions que la GIRE peut apporter pour répondre aux conflits d'usage et aux grands enjeux territoriaux identifiés dans la Sous-UGP.

Le premier constat concerne le manque de concertation entre les acteurs du territoire qui entraîne inévitablement des conflits sur l'utilisation de la ressource, des inégalités et des problèmes de dégradation des ressources naturelles. La mise en œuvre d'une GIRE permettrait de répondre à ces enjeux par la création d'un espace de dialogue entre tous les acteurs concernés, dont l'assemblée plénière est un exemple, afin de pouvoir établir un diagnostic commun sur les ressources en eau partagées par tous, de définir des objectifs et actions associées pour une bonne préservation de celles-ci.

Un premier bilan sur les ressources en eau dans la Sous-UGP de la Somone a été réalisé en 2018 dans le cadre du Plan de Gestion de l'Eau (le document de planification pour les ressources en eau au niveau Sous-UGP). Ce document est évolutif. Il a vocation à être consolidé et enrichi par les contributions des usagers afin qu'il soit plus conforme aux réalités. Le futur Comité de Bassin doit amener à dresser des perspectives d'évolution de la ressource en eau, d'identifier des objectifs communs aux différents acteurs et de déployer les principales orientations stratégiques.

Le témoignage des acteurs présents à l'assemblée de bassin rappelle que certains enjeux identifiés sur le territoire comme la surexploitation des ressources souterraines ou la nécessité de la conservation de la lagune de la Somone demandent des études complémentaires pour identifier clairement les causes de dégradation et proposer des solutions appropriées à ces problématiques. La mise en place d'un cadre de concertation et le renforcement des connaissances et de l'information sur ces enjeux territoriaux sont un premier pas pour une bonne appropriation des problématiques par les usagers de l'eau puis une vision commune de la gestion de la ressource.

Finalement, cette assemblée ne vise pas nécessairement l'exhaustivité mais plutôt la représentativité des divers acteurs et usages présents dans le bassin. La nature modulable et progressive de l'approche de GIRE a pour vocation d'inclure tous les usagers et acteurs de l'eau qui se sentent concernés par cette démarche, notamment via la démonstration de son utilité, de sa valeur et de la pertinence des actions proposés : « Par la preuve de ce qui sera accompli par ce Comité, de plus en plus d'acteurs voudront l'intégrer, ce qui constituera un processus vertueux ».